



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
22 juillet 2022

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-huitième session

En ligne, 13, 14 et 16 septembre 2021 et Dakar,
12–16 septembre 2022*

Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.

Note du secrétariat

I. Contexte

1. Les plastiques sont polyvalents, ont des applications très variées, et jouent un rôle important dans les moyens de subsistance des êtres humains. La quantité de plastique présente dans les océans du monde entier augmente rapidement, ce qui constitue une menace pour l'environnement et pour notre mode de vie.
2. Le terme « plastiques » est couramment utilisé pour décrire une gamme très étendue de matériaux constitués de polymères synthétiques et semi-synthétiques – de grandes molécules composées d'unités multiples, sous diverses formes, notamment des fibres synthétiques (comme le nylon) et des élastomères (comme les bandes en caoutchouc). La production de plastiques est aujourd'hui étroitement liée au raffinage du pétrole et du gaz et aux industries pétrochimiques. Les plastiques peuvent également être produits à partir de combustibles non fossiles, comme la cellulose et d'autres biomatériaux. Certains produits en plastique sont plus biodégradables que d'autres.
3. L'industrie plastique fabrique plus de 30 types de polymère plastique, qui ont des propriétés et des applications distinctes et sont mélangés à d'autres matériaux à des degrés divers. En fonction de leur composition et de leur pureté – et de leur combinaison avec d'autres matériaux dans les produits finaux – ils présentent également différents niveaux de potentiel de recyclage et de réutilisation. Lorsqu'ils sont liés au commerce, les plastiques peuvent être regroupés en six groupes principaux :
 - a) Plastiques sous formes primaires (par exemple, granulés de résine, poudres, plaques, feuilles ou bandes) ;
 - b) Produits intermédiaires à base de plastique (par exemple, fibres synthétiques, feuilles, tuyaux ou parties d'autres produits manufacturés) ;
 - c) Produits finis à base de plastique (par exemple, jouets, vêtements ou meubles) ;
 - d) Emballages plastiques (par exemple, bouteilles, sacs ou boîtes) ;
 - e) Déchets plastiques ou plastiques mis au rebut (par exemple, les articles ou les emballages en plastique déjà utilisés, qu'ils soient purs, recyclables en mélange ou non recyclables) ;

* Conformément à la décision prise à la réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue le 26 mai 2022, la dix-huitième session de la Conférence, qui avait été ajournée le 16 septembre 2021, reprendra en présentiel à Dakar du 12 au 16 septembre 2022.

f) Déchets plastiques secondaires (par exemple, les produits intermédiaires en plastique recyclé).

4. La pollution plastique est aujourd'hui considérée comme l'une des questions environnementales les plus pressantes au niveau mondial, aux côtés des changements climatiques et de la perte de biodiversité. Cette situation est principalement due aux effets polluants généralisés des processus de production et d'élimination des plastiques sur l'air, l'eau et le sol, et à l'impact connexe sur la santé humaine et animale. La mauvaise gestion du plastique en tant que matériau et que déchet a des effets négatifs sur l'environnement, comme l'apparition de dépôts de plastique et de microplastiques sur terre et dans les cours d'eau et les océans du monde entier. Le plastique est également responsable d'importantes émissions de gaz à effet de serre, notamment en raison de sa production à partir de combustibles fossiles, de sa combustion à l'air libre et des installations de recyclage et d'incinération à forte intensité énergétique utilisées pour son élimination.

5. La pollution plastique a un impact sur la santé humaine et les moyens de subsistance, contribue aux émissions de gaz à effet de serre et à la perte de biodiversité et compromet le fonctionnement des écosystèmes, dans les paysages tant terrestres que marins. Le plastique n'est pas mauvais en soi ; il s'agit d'une invention humaine qui a généré des bénéfices importants pour la société. Selon le Fonds mondial pour la nature, c'est la manière dont les plastiques sont produits et la conception des produits et des emballages, ainsi que la manière dont les articles en plastique sont gérés après usage qui les rendent extrêmement non durables et extrêmement nuisibles à la fois à la santé humaine et à la nature. Les articles en plastique abandonnés dans la nature se fragmentent au fil du temps en morceaux de plus en plus petits appelés microplastiques, que l'on retrouve de plus en plus dans les aliments que nous mangeons, l'eau que nous buvons et l'air que nous respirons. Les animaux, y compris le bétail, peuvent également confondre les microplastiques avec de la nourriture, ce qui entraîne souvent leur mort. La vie marine s'empêtre souvent dans des sacs en plastique à usage unique, des cordes ou des filets de pêche abandonnés. La pollution plastique constitue donc une menace pour l'économie bleue de l'Afrique, affectant les activités économiques basées sur l'océan, telles que le tourisme, la pêche et le commerce maritime¹.

6. Les recherches relatives au commerce et aux mouvements de déchets ont prouvé que le commerce bilatéral de déchets augmente s'il existe une divergence dans la rigueur des politiques de l'environnement des partenaires commerciaux. Cela implique qu'il existe un « effet de paradis des pollueurs », par lequel les industries polluantes délocalisent leur production dans des pays où les réglementations environnementales sont plus laxistes².

7. Le monde entier demande que des mesures collectives soient prises pour lutter contre la pollution plastique. À la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les pays ont franchi la première étape de ce processus en acceptant de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée et un comité intergouvernemental de négociation qui forgeront un accord mondial sur la pollution plastique.

II. Situation mondiale des déchets plastiques³

8. Depuis le milieu des années 1950, la production et l'utilisation des plastiques ont connu une croissance rapide. La production mondiale annuelle de plastiques primaires à base de combustibles fossiles est passée de 2 millions de tonnes dans les années 1950 à plus de 438 millions de tonnes en 2017. Jusqu'à 99 % des plastiques sont fabriqués à partir de polymères provenant d'hydrocarbures non renouvelables, principalement du pétrole et du gaz naturel. Moins de 10 % des déchets plastiques générés à ce jour ont été recyclés ; 14 % ont été incinérés et 76 % ont été éliminés dans des décharges ou rejetés dans l'environnement⁴.

¹ www.wwf.org.za/our_news/news/?38422/Governments-commitment-to-support-global-plastics-treaty-lauded.

² www.oecd.org/environment/waste/policy-highlights-international-trade-and-the-transition-to-a-circular-economy.pdf.

³ Cette section est reproduite à partir de la fiche d'information n° 1 du centre GRID-Arendal et du Secrétariat de la Convention de Bâle, intitulée *An introduction to the global plastic waste crisis* (Introduction à la crise mondiale des déchets plastiques).

⁴ Geyer, R., 2020. *Production*, Chapitre 2 : Production, Use and Fate of Synthetic Polymers in Plastic Waste and Recycling. Letcher, T.M. (éd.). Cambridge (Massachusetts), Academic Press, p. 13 à 22.

9. Du fait de la prise de conscience croissante de l'impact des déchets plastiques sur l'environnement, de nombreux pays prennent des mesures, en vertu de réglementations ou de restrictions sur les produits plastiques inutiles, évitables et problématiques.

A. La production de plastique continue de croître rapidement et dans toutes les régions

10. Près de 50 % de tout le plastique jamais produit l'a été depuis 2005⁵. Historiquement, l'Europe et l'Amérique du Nord ont dominé la production mondiale de plastique. Au cours de la dernière décennie, cependant, l'Asie est devenue un producteur important, la Chine représentant 28 % de la production totale de plastique et 64 % de la production de fibres synthétiques en 2016. L'Amérique du Nord (plus précisément la région de l'Accord de libre-échange nord-américain) représente 21 % de la consommation mondiale de plastique, suivie de près par la Chine (20 %) et l'Europe occidentale (18 %)⁶.

B. Le conditionnement est le plus grand marché pour les résines plastiques

11. De nombreux produits en plastique (tels que les gobelets, les assiettes et les couverts jetables, les récipients pour plats à emporter et les sacs de caisse) ne sont utilisés que pendant une courte période, souvent moins d'une journée, notamment l'emballage à usage unique⁷. Les produits de consommation en plastique les plus couramment fabriqués (notamment sacs, conteneurs et films d'emballage alimentaire) comprennent le conditionnement en polyéthylène basse densité (PEBD), les conteneurs en polyéthylène haute densité (PEHD) (tels que les bouteilles de lait, les bouteilles de shampoing et les pots à glace) et le polyéthylène téréphtalate (PET), qui est utilisé pour le conditionnement de l'eau et d'autres boissons. Ensemble, ces produits représentent environ 36 % de l'utilisation du plastique dans le monde^{8,9}.

12. Le conditionnement en plastique comprend un large éventail d'articles utilisés dans divers secteurs, notamment le commerce, la vente au détail, les articles ménagers, le tourisme et l'agriculture. Le conditionnement en plastique représente une part importante des déchets plastiques, mais des secteurs tels que la pêche, la construction, l'agriculture, les transports et l'électronique sont également des utilisateurs importants de conditionnement plastique.

C. L'accroissement de la production de déchets plastiques et ses conséquences

13. À ce jour, quelque 6,9 milliards de tonnes de déchets plastiques primaires ont été générées et des centaines de millions de tonnes s'y ajoutent chaque année¹⁰. La mauvaise nouvelle est que les systèmes de gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques sont encore insuffisants dans de nombreuses régions du monde. De nombreux pays éprouvent encore des difficultés avec la toute première étape de la gestion des déchets – la collecte des déchets.

14. Malgré les efforts déployés pour réduire la production de déchets plastiques, la quantité totale de déchets rejetés dans l'environnement devrait croître, en raison de l'augmentation continue de la production de produits en plastique, du temps nécessaire pour modifier la demande des consommateurs et des difficultés persistantes rencontrées pour mettre en place des systèmes de gestion des déchets qui soient adéquats¹¹. On estime que les déchets plastiques mal gérés passeront de

⁵ Institute of Scrap Recycling Industries. (2020). Plastic resin production expected to decline by about 10% through 2020 due to impacts of coronavirus (La production de résine plastique devrait diminuer d'environ 10 % d'ici à fin 2020 en raison des effets du coronavirus). ISRI virtual plastics spotlight examines effect of COVID-19 on producers and recyclers. Recycling Products News: www.recyclingproductnews.com/article/34169/plastic-resin-production-expected-to-decline-by-about-10percent-through-2020-due-to-impacts-of-coronavirus. Consulté le 15 novembre 2021.

⁶ Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2018. *Mapping of Global Plastics Value Chain and Plastics Losses to the Environment: With a Particular Focus on Marine Environment*. PNUE, Nairobi.

⁷ Resource Futures and Nextek, 2018. Eliminating avoidable plastic waste by 2042: a use-based approach to decision and policy-making. www.circularonline.co.uk/wp-content/uploads/2019/06/Eliminating-avoidable-plastic-waste-by-2042-a-use-based-approach-to-decision-and-policy-making.pdf. Consulté le 15 novembre 2021.

⁸ Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2018, *Mapping of Global Plastics Value Chain and Plastics Losses to the Environment*.

⁹ Geyer, R., *Production*.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Borrelle, St. B. *et al.*, 2020. *Predicted growth in plastic waste exceeds efforts to mitigate plastic pollution*. <https://science.sciencemag.org/content/369/6510/1515>. Consulté le 15 novembre 2021.

91 millions de tonnes en 2016 à 239 millions de tonnes en 2040 si des mesures significatives ne sont pas mises en œuvre¹². La modélisation indique que, sans intervention majeure, entre 155 et 265 millions de tonnes de plastiques par an pourraient être déversées dans l'environnement en 2060¹³.

III. Situation de la pollution plastique en Afrique¹⁴

15. L'Afrique a généré un total de 19 millions de tonnes de déchets plastiques en 2015, dont 17 millions de tonnes ont été mal gérés. Cette quantité est à comparer au total mondial de 60 à 99 millions de tonnes de déchets plastiques mal gérés en 2015, qui devrait tripler d'ici à 2060 dans l'hypothèse d'un maintien du statu quo¹⁵.

16. Des points chauds géographiques de rejets accidentels de plastiques provenant de sources terrestres ont été recensés dans de nombreux cours d'eau proches de centres urbains où la production de déchets est élevée mais la gestion des déchets médiocre. On estime que plus d'un quart de la quantité totale de déchets plastiques mal gérés dans le monde s'est déversé dans les bassins versants de 14 grands fleuves, dont quatre fleuves africains : le Congo, le Niger, le Nil et le Zambèze¹⁶. Les bassins de ces quatre fleuves chevauchent les zones urbaines de villes parmi les plus grandes d'Afrique, où la majeure partie des déchets plastiques est produite, ce qui leur vaut d'être considérés comme des points chauds de rejets accidentels de plastiques. En outre, ces quatre bassins fluviaux font partie des 63 principaux bassins fluviaux transfrontaliers du continent et sont donc des vecteurs potentiels de déchets plastiques vers d'autres pays africains et, finalement, vers l'océan¹⁷.

17. Jusqu'à 90 % des déchets plastiques océaniques proviennent d'Asie et d'Afrique¹⁸ (l'Asie représentant 50 % de la production mondiale de plastique^{19,20}), principalement en raison d'une mauvaise gestion des déchets. Cela signifie que la très petite quantité de déchets plastiques produite en Afrique n'est en grande partie pas recyclée. Globalement, le continent ne recycle que 4 % de la quantité totale des déchets qu'il produit, notamment les déchets plastiques²¹. Le recyclage est une stratégie essentielle pour lutter contre la pollution plastique, c'est pourquoi l'Union africaine l'approuve et prévoit que les villes africaines recycleront au moins 50 % des déchets qu'elles produisent d'ici à 2023²². Le recyclage représente jusqu'à 120 milliards de dollars par an dans le monde²³ ; en faire une priorité est à même de débloquer une myriade de revenus et de possibilités entrepreneuriales, en particulier pour une population jeune en pleine expansion, et de stimuler la compétitivité économique.

18. La consommation domestique et la production de déchets qui en découle ne sont pas les seuls facteurs de pollution plastique en Afrique ; de grandes quantités de déchets plastiques sont également importées d'autres pays qui ne traitent pas ces déchets localement. À la suite de l'interdiction en 2018 des importations de déchets plastiques en Chine, les exportations de déchets plastiques – provenant principalement de pays développés, dont les États-Unis d'Amérique et certains pays de l'Union européenne – ont été détournées vers d'autres nations en développement, en grande partie en Asie du Sud-Est, mais aussi vers certains pays africains, dont l'Éthiopie et le Sénégal²⁴. Cela pourrait entraîner une augmentation de la pollution plastique dans les pays dont les infrastructures de gestion et

¹² Pew Charitable Trusts et SYSTEMIQ, 2020. *Breaking the Plastic Wave: a comprehensive assessment of pathways towards stopping ocean plastic pollution*. www.pewtrusts.org/-/media/assets/2020/07/breakingtheplasticwave_report.pdf. Consulté le 15 novembre 2021.

¹³ Lebreton, L. et Andrady, A., 2019. *Future scenarios of global plastic waste generation and disposal*. Palgrave Commun 5, 6, 2019. doi.org/10.1057/s41599-018-0212-7. Consulté le 15 novembre 2021.

¹⁴ À l'exception du troisième paragraphe, le texte de la présente section est tiré de : Z. Sadan et L. De Kock, *Plastic Pollution in Africa: Identifying policy gaps and opportunities*. (Fonds mondial pour la nature (WWF) Afrique du Sud, Cape Town, 2021).

¹⁵ Lebreton et Andrady, *Future scenarios of global plastic waste generation and disposal*.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2010, *Atlas de l'eau en Afrique*, PNUE, Nairobi, <https://www.zaragoza.es/contenidos/medioambiente/onu/340-fre.pdf>.

¹⁸ Sulaimon Salau, « Marine plastic pollution costs \$13bn. damage yearly », *The Guardian*, 3 avril 2019.

¹⁹ guardian.ng/business-services/marine-plastic-pollution-costs-13b-damage-yearly/.

²⁰ Katharina Buchholz, « Asia Produces Half the Plastic in the World », *Statista*, 29 juin 2021.

²¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2018. *L'avenir de la gestion des déchets en Afrique*, PNUE, Nairobi.

²² au.int/fr/agenda2063/résultats.

²³ www.unep.org/interactives/beat-plastic-pollution/.

²⁴ McCormick, E. *et al.*, 2019. Where does your plastic go? Global investigation reveals America's dirty secret, *The Guardian*, 17 juin. theguardian.com/us-news/2019/jun/17/recycled-plastic-america-global-crisis.

de recyclage des déchets solides sont médiocres et limitées, aussi est-il vital pour les pays africains de limiter la quantité de déchets plastiques qu'ils importent.

Sources et points chauds de la pollution plastique

19. Une étude mondiale réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en 2018²⁵, sur la base de données de 2015, a indiqué que les plus grandes activités terrestres qui contribuent à la pollution par les macro- et microplastiques sont la mauvaise gestion des déchets solides et l'abrasion des pneus. Les engins de pêche fantômes, les équipements en plastique rejetés par les activités aquacoles et les déchets des navires sont les principales sources de pollution plastique en mer.

1. Déchets solides des ménages

20. Selon la même étude, les déchets plastiques représentaient 13 % des déchets solides municipaux en Afrique subsaharienne. Au Maroc, le plastique représente 10 %, des déchets ménagers générés chaque année, soit 690 000 tonnes²⁶. Une étude récente de l'Union internationale pour la conservation de la nature comprenait une analyse détaillée des flux de matières plastiques dans quatre pays africains - Afrique du Sud, Kenya, Mozambique et Tanzanie. Ce rapport, qui contenait des données actualisées sur la source des points chauds de la pollution plastique par secteur, application et polymère, ainsi que sur les taux de déperdition de plastique pour ces quatre pays africains, a constaté qu'en 2018 un total de 190 000 tonnes de plastique s'étaient déversées dans l'environnement marin à partir de ces quatre pays seulement, l'Afrique du Sud ayant contribué le plus (107 000 tonnes) et le Mozambique le moins (17 000 tonnes)²⁷.

2. Secteur du conditionnement en plastique

21. Dans les quatre pays susmentionnés, le conditionnement est le secteur qui présente les déperditions absolues les plus élevées (c'est-à-dire la quantité totale correspondant à la fuite de plastique). C'est aussi le secteur où l'on trouve les plus gros volumes de déchets mal gérés et l'on pense que ce secteur est le point chaud du continent²⁸. S'agissant des déperditions relatives (c'est-à-dire la quantité de plastique déversée divisée par la quantité de déchets générés), les secteurs les plus problématiques sont le secteur de la pêche et le secteur médical, suivis de l'agriculture et des pneus automobiles ; toutefois, ces secteurs contribuent peu à la déperdition absolue totale par rapport au secteur du conditionnement.

3. Textiles

22. Les textiles synthétiques contribuent à la pollution par les macro- et microplastiques tout au long de leur cycle de vie. L'essor de l'industrie de la mode éphémère (fast fashion) a entraîné une augmentation de la consommation mondiale de vêtements en fibre polyester. Les marchés sont inondés de textiles en polyester, ce qui signifie que les prix des vêtements ne cessent de chuter, si bien que 64 % des vêtements sont jetés dans des installations formelles de traitement des déchets ou dans des décharges informelles²⁹. À l'échelle mondiale, 98 % de la pollution par les microplastiques est due à des activités terrestres, le reste provenant d'activités en mer. L'une des principales sources de microplastiques est le lavage des textiles synthétiques, qui libère des microfibrilles qui se retrouvent ensuite dans les eaux usées³⁰. Dans trois des quatre pays africains susmentionnés, le secteur textile arrive en deuxième position pour les déperditions absolues de plastique, qui comprennent les déperditions à la fois de macro- et de microplastiques.

²⁵ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *L'avenir de la gestion des déchets en Afrique*.

²⁶ Fondation Heinrich Böll, 2020. *Plastic Atlas: Middle East and North African Region*. Fondation Heinrich Böll, Ramallah (Palestine). ps.boell.org/en/plastic-atlas.

²⁷ Pucino, M. et al., 2020. *Plastic pollution hotspotting and shaping action: Regional results from eastern and southern Africa, the Mediterranean, and Southeast Asia*. Union internationale pour la conservation de la nature, Gland (Suisse).

²⁸ Babayemi, J.O. et al., 2019. Ensuring sustainability in plastics use in Africa: Consumption, waste generation, and projections, *Environmental Sciences Europe*, 31, p. 60. doi.org/10.1186/s12302-019-0254-5.

²⁹ Fondation Heinrich Böll, *Plastic Atlas: Middle East and North African Region*.

³⁰ Boucher, J. et Friot, D., 2017. *Primary microplastics in the oceans: A global evaluation of sources*. Union internationale pour la conservation de la nature, Gland (Suisse) ; portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2017-002-En.pdf.

4. Sacs de caisse en plastique

23. Dans la plupart des pays, il a été établi que les sacs de caisse en plastique sont un problème, en raison de leur utilisation omniprésente et de leur propension à s'échapper dans l'environnement. En 2018, 127 pays avaient mis en vigueur un type de législation visant à interdire la fabrication, la distribution gratuite, l'utilisation et l'importation de sacs en plastique³¹. Les pays africains ont montré la voie en réglementant les sacs en plastique, et en 2018, 37 pays avaient adopté une forme de réglementation sur les sacs en plastique. Malgré ces mesures positives, l'application de ces interdictions s'est avérée difficile pour diverses raisons, notamment le commerce illégal et l'exploitation des lacunes dans la réglementation. Le Rwanda est le pays qui a le mieux réussi à interdire les sacs en plastique et autres plastiques à usage unique, grâce à son régime d'application strict³². Dans d'autres pays africains, les sacs en plastique demeurent un problème.

5. Plastiques provenant du secteur de la pêche

24. Une analyse du secteur de la pêche montre qu'entre 12 % et 36 % du plastique utilisé dans les activités de pêche, qui comprend les filets de pêche et les emballages utilisés à bord, se retrouve dans l'océan ; toutefois, les fuites absolues dues aux activités de pêche représentent généralement moins de 1 % des fuites totales de plastique dans chaque pays³³.

6. Matériel médical jetable en plastique

25. Au cours des deux dernières années, la pandémie de COVID-19 a entraîné une utilisation accrue des équipements de protection individuelle, notamment des masques et des gants chirurgicaux jetables, par des personnes n'appartenant pas au corps médical. La fréquence recommandée de remplacement des masques chirurgicaux pour des raisons d'hygiène a contribué à l'augmentation de la production de ce flux de déchets³⁴. Dans les grandes villes de l'Afrique du Sud^{35,36}, du Kenya et du Nigéria³⁷, on a constaté que ces articles étaient mal gérés après leur utilisation et finissaient en déchets dans les zones urbaines et dans l'environnement naturel. Ces déchets exercent une pression supplémentaire sur les infrastructures déjà limitées de collecte et de gestion des déchets et exacerbent l'impact de la pollution plastique, plus précisément en bloquant les cours d'eau et les systèmes de drainage.

7. Sachets et bouteilles d'eau en plastique jetables

26. Dans de nombreux pays africains, l'utilisation d'eau potable en bouteille ou en sachet est en plein essor en raison du manque d'accès à l'eau potable et de la qualité souvent médiocre de l'eau du robinet³⁸. Malheureusement, les bouteilles (généralement en PET), ainsi que les couvercles, bouchons et sachets (généralement en PEBD ou PEHT) sont les principales sources de fuites de plastique dans des pays comme le Ghana et le Nigéria³⁹. Dans le district d'Ada Est au Ghana, une augmentation des déchets plastiques a été remarquée, en particulier autour de la région du marché, constitués en grande partie de bouteilles et de sachets d'eau. L'accumulation de fragments de plastique provenant des sachets d'eau en plastique a entraîné une pollution du sol dans les terres agricoles environnantes,

³¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2018. *Legal limits on single-use plastics and microplastics: A global review of national laws and regulations*. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi.

³² Development and Cooperation, 2021. *Plastics ban: finding alternatives*. dandc.eu/en/article/rwanda-taking-its-ban-single-use-plastic-bags-one-big-step-further-include-most-other-types.

³³ Pucino *et al.*, *Plastic pollution hotspotting and shaping action*.

³⁴ Olatayo, K.I., Mativenga, P.T. et A.L. Marnewick, 2021. COVID-19 PPE plastic material flows and waste management: Quantification and implications for South Africa. *Science of the Total Environment*, p. 790. [sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0048969721032617#f0030](https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0048969721032617#f0030).

³⁵ Langa, L., 2021. Covid-19 masks are contributing to the burden of water pollution. *Daily Maverick*, 19 septembre. [dailymaverick.co.za/article/2021-09-19-covid-19-masks-are-contributing-to-theburden-of-water-pollution](https://www.dailymaverick.co.za/article/2021-09-19-covid-19-masks-are-contributing-to-theburden-of-water-pollution).

³⁶ Arimiyaw, Minimizing the long-term impact of COVID-19 on environmental pollution in Sub-Saharan Africa.

³⁷ Arimiyaw, A.W., Abass, K. et A.K. Morgan, 2021. Minimizing the long-term impact of COVID-19 on environmental pollution in Sub-Saharan Africa. *Sustainability: Science, Practice and Policy*, 17(1), p. 82 à 85. doi.org/10.1080/15487733.2020.1857571.

³⁸ Nyarko, A.D. et Adu, K.J., 2016. Impact of sachet water and plastic bottle waste on agricultural land in the Ada East District of Ghana. *Asian Research Journal of Agriculture*, 1(3), p. 1 à 10. journalarja.com/index.php/ARJA/article/download/715/893.

³⁹ Babayemi *et al.*, Ensuring sustainability in plastics use in Africa: Consumption, waste generation, and projections.

avec pour conséquence des problèmes tels que la diminution de la pénétration de l'eau dans le sol en raison de blocages, la contamination des eaux souterraines et une mauvaise aération du sol⁴⁰.

8. Couches jetables

27. Les couches à usage unique (pour bébés et adultes) contribuent de manière importante aux déchets plastiques dans le monde. Selon une étude récente du Programme des Nations Unies pour l'environnement⁴¹, ces articles ont un impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie et représentent également un coût majeur pour les autorités locales, qui sont le plus souvent responsables de leur élimination. Le marché mondial des couches jetables a connu une croissance sans précédent au cours des dernières décennies et sa valeur devrait dépasser 71 milliards de dollars d'ici à 2022. Cette croissance de la consommation est fort importante dans les pays en développement, notamment les pays africains, en raison des taux de natalité élevés, de l'amélioration des économies et de l'urbanisation, ainsi que de la disponibilité et de la commercialisation accrues, entre autres facteurs. Il existe peu de données sur la consommation et les volumes de couches jetables en Afrique, mais une étude récente réalisée en Afrique du Sud, qui a examiné la faisabilité d'usines de pyrolyse pour traiter les couches usagées, a révélé qu'une ville typique génère de 67 000 à 160 000 tonnes de couches usagées par an⁴². Moins de 30 % de ces couches sont collectées et acheminées vers des décharges conformes ou non conformes. Les volumes restants ne sont pas collectés et sont éliminés de manière inadéquate, avec des fuites importantes dans l'environnement⁴³.

IV. Actions entreprises par l'Afrique concernant la pollution plastique

28. Ces dernières années, les États africains ont formulé un certain nombre de positions politiques et d'appels à l'action concernant la pollution plastique :

a) La déclaration ministérielle et les messages stratégiques clefs de la neuvième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui s'est tenue du 15 au 17 mars 2022, soulignent la nécessité d'œuvrer à la mise au point d'une nouvelle approche mondiale pour lutter contre la pollution plastique, conformément aux principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et aux capacités respectives, à la lumière des circonstances nationales, et en tenant compte du droit des pays africains au développement et des écarts existant entre les pays en développement et les pays développés en matière de responsabilité historique, de connaissances scientifiques, de capacités, de progrès technologiques et de soutien technique et financier dans la lutte contre les déchets marins et la pollution plastique ;

b) Dans la Déclaration et messages stratégiques clefs à l'issue de la première partie de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, les ministres africains de l'environnement sont convenus de la déclaration suivante : « Nous nous efforcerons d'arriver à un nouvel accord mondial juridiquement contraignant sur la lutte contre la pollution par les déchets et les plastiques dans le milieu marin prévoyant une approche globale pour traiter du cycle de vie complet des plastiques, de la production et conception à la prévention et la gestion des déchets, tout en assurant la cohérence et la coordination des activités menées par les instruments régionaux et internationaux existants, et créerons une structure d'appui pour sa mise en œuvre dans les pays en développement, compte tenu de l'écart entre les pays en développement et les pays développés en termes de connaissances scientifiques, de capacités, d'avancées technologiques, de soutien technique et financier dans la lutte contre la pollution par les déchets et les plastiques dans le milieu marin⁴⁴ » ;

c) Dans la section VIII de l'appendice de la Déclaration de Durban sur la prise de mesures en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique, adoptée lors de la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 11 au 15 novembre 2019, les États membres se sont engagés à appuyer la lutte mondiale contre la pollution par le plastique, notamment par l'adoption d'un nouvel accord

⁴⁰ Nyarko, Impact of sachet water and plastic bottle waste on agricultural land in the Ada East District of Ghana.

⁴¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2021. *Single-use nappies and their alternatives: Recommendations from Life Cycle Assessments*. PNUE, Nairobi.

⁴² Ministère de l'environnement, des forêts et de la pêche et ministère des sciences et de l'innovation d'Afrique du Sud, 2020. *Waste picker integration guideline for South Africa: Building the recycling economy and improving livelihoods through integration of the informal sector*. DEFF et DSI, Pretoria (Afrique du Sud).

⁴³ Union internationale pour la conservation de la nature -EA-QUANTIS, 2021. *National guidance for plastic pollution hotspotting and shaping action: Country report South Africa*. UICN, Gland (Suisse).

⁴⁴ AMCEN/18(I)/8, annexe I, appendice I, paragraphe 10.

mondial reposant sur une approche globale du cycle de vie complet des plastiques, de la production et de la conception à la prévention de la production de déchets et à la gestion des déchets ;

d) Au paragraphe 3 de sa décision CB.3/8, la Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique a invité « les Parties et les autres États africains qui ne l'ont pas encore fait à faire en sorte, à l'échelon national, d'éliminer progressivement les sacs en plastique et autres articles en plastique à usage unique et d'en interdire la fabrication, l'importation, l'utilisation et la vente dans leur pays » ;

e) Au paragraphe 6 de sa décision CB.3/8, la Conférence des Parties à la Convention de Bamako a préconisé « l'adoption d'un nouvel accord mondial juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution par le plastique, selon une approche axée sur le cycle de vie complet du plastique, en vue de réduire à la fois la quantité et les caractéristiques nocives des déchets plastiques, en s'efforçant en particulier d'éliminer le commerce, la production et l'utilisation des plastiques à usage unique, ainsi que de remplacer ces produits et d'en revoir la conception, tout en soulignant l'importance de la recherche et du transfert de technologies et la nécessité d'un financement suffisant pour permettre aux pays d'Afrique de prévenir la pollution par le plastique » ;

29. Outre ce qui précède, certains pays ont pris des mesures législatives audacieuses pour lutter contre la pollution plastique au niveau national. Ainsi, au 30 juillet 2019, 34 pays africains avaient adopté une législation en matière de pollution par les sacs en plastique⁴⁵.

V. Processus du comité intergouvernemental de négociation

30. Dans sa résolution 5/14, intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », l'Assemblée pour l'environnement a noté que la pollution plastique, dans le milieu marin et les autres milieux, peut avoir un caractère transfrontière et doit être combattue, conjointement avec ses impacts, au moyen d'une approche fondée sur l'ensemble du cycle de vie, en tenant compte des circonstances et des capacités nationales. Elle a souligné qu'il faut d'urgence renforcer l'interface science-politiques à tous les niveaux, tout en reconnaissant le rôle important des plastiques dans la société. Elle a rappelé ses résolutions 1/6 sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, 2/11 sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, 3/7 sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin, 4/6 sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, 4/7 sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets et 4/9 sur la lutte contre la pollution par les produits en plastique à usage unique, et a affirmé qu'il est urgent de renforcer la coordination, la coopération et la gouvernance mondiales pour prendre des mesures immédiates afin d'éliminer sur le long terme la pollution par les plastiques dans le milieu marin et les autres milieux et d'éviter que la pollution par les plastiques ne porte préjudice aux écosystèmes et aux activités humaines qui en dépendent. Elle a également reconnu le vaste éventail d'approches, de solutions de substitution et de technologies durables disponibles pour faire face à l'ensemble du cycle de vie des plastiques, a souligné encore la nécessité d'une collaboration internationale renforcée pour faciliter l'accès à la technologie, au renforcement des capacités et à la coopération scientifique et technique et a affirmé que la panacée n'existait pas,

31. Dans la même résolution, l'Assemblée pour l'environnement s'est dite consciente que chaque pays était le mieux placé pour comprendre les circonstances nationales qui lui étaient propres, y compris les activités de ses parties prenantes, dans le domaine de la lutte contre la pollution par les plastiques, notamment dans l'environnement marin, et a salué l'importante contribution que les travailleurs des secteurs informel et coopératif apportaient à la collecte, au tri et au recyclage des plastiques dans de nombreux pays.

32. Dans la même résolution, l'Assemblée pour l'environnement a reconnu que certaines obligations juridiques découlant d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant nécessiteraient un renforcement des capacités et une assistance technique et financière pour que les pays en développement et en transition puissent les mettre en œuvre de manière effective. Elle a prié la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de convoquer un comité intergouvernemental de négociation et a décidé que le comité intergouvernemental de négociation devrait élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, qui pourrait combiner des approches contraignantes et volontaires, fondé sur une approche globale couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques et tenant compte, entre autres, des principes que renferme la Déclaration de Rio

⁴⁵ Chancia Plaine, « Plastic waste: an overview of repressive legislation in African countries (1/2) », *Afrik21*, 30 juillet 2019.

sur l'environnement et le développement, ainsi que des circonstances et des capacités nationales. Elle a demandé à la Directrice exécutive de convoquer un groupe de travail à composition non limitée, qui tiendrait une réunion au cours du premier semestre de 2022 afin de préparer les travaux du comité intergouvernemental de négociation et de discuter en particulier du calendrier et de l'organisation des travaux du comité.

33. La résolution 5/14 de l'Assemblée pour l'environnement a donc chargé un groupe de travail spécial à composition non limitée de jeter les fondations de négociations en vue d'un nouveau traité international sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin. À Dakar, les gouvernements ont fait les premiers pas en établissant le calendrier des négociations et le règlement intérieur. Des dialogues multipartites sur l'ampleur du problème de la pollution plastique ont été organisés pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

Calendrier proposé pour les travaux du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

<i>Réunion</i>	<i>Calendrier indicatif</i>
Première réunion du comité intergouvernemental de négociation	Semaine du 28 novembre 2022
Deuxième réunion du comité intergouvernemental de négociation	Fin avril 2023
Troisième réunion du comité intergouvernemental de négociation	Fin novembre 2023
Sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Semaine du 26 février 2024 (il est prévu que la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement rende compte des progrès accomplis)
Quatrième réunion du comité intergouvernemental de négociation	Début mai 2024
Cinquième réunion du comité intergouvernemental de négociation	Début décembre 2024

VI. Nécessité pour la région Afrique de se préparer aux réunions du comité intergouvernemental de négociation

34. Reconnaisant la nécessité d'une voix africaine unifiée et d'une position africaine commune, l'Afrique doit assister aux réunions du comité intergouvernemental de négociation en ayant une stratégie de négociation claire, un plan indiquant ce dont elle a besoin et ce dont elle est prête à se séparer, ainsi qu'une idée de ce que les autres parties veulent, des limites qu'il convient de fixer, de ses priorités et de ses lacunes. Il pourrait être nécessaire de créer un groupe africain de négociateurs spécialement formés dans le domaine des plastiques, à l'instar de celui qui existe pour les changements climatiques.

35. Aux termes de la résolution 5/14 de l'Assemblée pour l'environnement, l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, pourrait comprendre des dispositions visant à :

- a) Définir les objectifs de l'instrument ;
- b) Encourager une production et une consommation durables des matières plastiques, notamment au moyen de la conception des produits et de la gestion écologiquement rationnelle des déchets, y compris en recourant à des approches fondées sur l'utilisation rationnelle des ressources et l'économie circulaire ;
- c) Promouvoir des mesures de coopération aux niveaux national et international visant à réduire la pollution plastique du milieu marin, y compris la pollution plastique existante ;
- d) Élaborer, à mettre en œuvre et à actualiser des plans d'action nationaux qui tiennent compte d'approches impulsées par les pays, en vue de contribuer aux objectifs de l'instrument ;
- e) Promouvoir des plans d'action nationaux visant à œuvrer en faveur de la prévention, de la réduction et de l'élimination de la pollution plastique, et à soutenir la coopération régionale et internationale ;
- f) Prévoir l'établissement de rapports au niveau national, selon qu'il conviendra ;

- g) Évaluer périodiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument ;
- h) Évaluer périodiquement dans quelle mesure l'instrument est efficace pour atteindre ses objectifs ;
- i) Fournir des évaluations scientifiques et socioéconomiques de la pollution par les plastiques ;
- j) Améliorer l'état des connaissances par la sensibilisation, l'éducation et l'échange d'informations ;
- k) Promouvoir la coopération et la coordination avec les conventions, instruments et organisations régionaux et internationaux pertinents, tout en ayant conscience de leurs mandats respectifs, en évitant les doubles emplois et en encourageant la complémentarité des interventions ;
- l) Engager l'ensemble des parties prenantes, y compris le secteur privé, à prendre des mesures et à promouvoir la coopération aux niveaux local, national, régional et mondial ;
- m) Mettre en place un programme d'action multipartite ;
- n) Définir les modalités d'aide en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique, de transfert de technologies dans des conditions arrêtées d'un commun accord, et d'assistance financière, reconnaissant que la mise en œuvre effective de certaines obligations juridiques découlant de l'instrument dépendra de la disponibilité du renforcement des capacités et d'une assistance technique et financière adéquate ;
- o) Promouvoir la recherche sur des approches qui soient durables, abordables, novatrices et efficaces par rapport au coût et le développement de ces approches ;
- p) Traiter les cas de non-respect.

36. Les domaines pouvant être pris en compte pour développer une interprétation ou une position commune pour l'Afrique en vue des négociations sont les suivants :

- a) Les types de plastique dont l'Afrique devrait se préoccuper. Cela devrait tenir compte des besoins socioéconomiques de l'Afrique et du fait que les plastiques sont en mouvement et très mobiles, que ce soit légalement ou illégalement, dans le monde entier ;
- b) Les questions financières. Il est nécessaire de combler le fossé financier entre les pays en développement et les pays développés en termes de connaissances scientifiques, de capacités, d'avancées technologiques et de disponibilité des ressources techniques et financières dans la lutte contre les déchets marins et la pollution plastique. L'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique devrait reprendre le principe convenu lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992, selon lequel les pays ont une responsabilité commune mais différenciée s'agissant de la protection et de la gestion des biens collectifs mondiaux ;
- c) L'économie du commerce des déchets plastiques. Le commerce international des déchets et débris dangereux et non dangereux a connu une croissance exceptionnelle au cours des deux dernières décennies. Les différences selon les pays en matière de politique de l'environnement, de taxes, de frais d'élimination et de coûts de transport sont des facteurs déterminants, mais la nature illégale de nombreux types de déchet dangereux signifie également que le crime organisé est susceptible de jouer un rôle dans certains pays. Il peut être nécessaire de mieux comprendre les incitations microéconomiques en ce qui concerne les recycleurs en amont et en aval, ainsi que les implications en termes de bien-être social pour les salaires, la qualité de l'environnement et la santé humaine. L'industrie des déchets plastiques est un secteur d'activité d'une valeur considérable. Comment l'Afrique peut-elle participer à la chaîne d'approvisionnement en plastique ? Comment l'Afrique peut-elle se protéger du commerce illégal ? Quelles perspectives commerciales et possibilités en matière d'investissement liées à la fourniture de services de gestion de déchets le continent peut-il exploiter ?
- d) L'objectif de développement durable 12 sur la consommation et la production durables. La production et la consommation durables revêtent une importance particulière pour l'économie des matières plastiques. L'abandon des modèles de production linéaire au profit d'une économie circulaire implique à la fois une réduction de la production et une augmentation de la réutilisation et du recyclage des plastiques et des produits en plastique. Il faut promouvoir des chaînes d'approvisionnement circulaires internationales et éviter que les pays en développement deviennent une décharge pour déchets dangereux ;

e) Restrictions de la vente et de la consommation de certains types de plastique.

La prolifération de ces restrictions touche également le commerce des industries en aval qui utilisent ou incorporent des plastiques et qui sont importantes pour les pays en développement ;

f) Des déchets à la richesse. Les biens en fin de vie peuvent être transformés en produits ayant de la valeur grâce à une gestion efficace des déchets. La production de richesses à partir de déchets a été reconnue comme un défi majeur pour les organisations internationales et pour les pays, leurs gouvernements et leurs organisations ;

g) Tirer parti des jeunes et du secteur informel. Il est possible de renforcer les moyens d'action des jeunes et des collecteurs de déchets du secteur informel grâce à une simple requalification et à des incitations fiscales leur permettant d'investir dans des activités d'entreprise qui favorisent la circularité dans le domaine des plastiques, en particulier pour étendre les initiatives réussies qui existent déjà en Afrique, comme le recyclage des déchets plastiques en tant que matériaux de construction afin d'exploiter le marché croissant du secteur de la construction ;

h) Réformes d'orientation. Les mesures législatives, stratégiques et réglementaires prises pour lutter contre les déchets plastiques doivent être réexaminées en vue de les reformuler de manière à fournir des incitations plutôt que sanctionner. L'expansion du succès parmi ceux qui sont déjà engagés dans l'action dans les secteurs informel et corporatif devrait être encouragée sur la base de données objectives sur les lacunes et les possibilités ;

i) L'élaboration de stratégies de gestion des déchets plastiques fondées sur le principe de réduction, de réutilisation et de recyclage, qui permet d'utiliser les ressources de manière rationnelle et de réduire la production de déchets plastiques. Les stratégies qui mettent l'accent sur la consommation et la production responsables de produits en plastique à usage unique et d'emballages plastiques durables comprennent la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur pour la gestion des déchets plastiques avec les parties prenantes concernées, la promotion de la réutilisation des emballages plastiques, la garantie du recyclage des déchets plastiques et les efforts visant à éviter l'élimination en fin de vie. Pour cela, les gouvernements et le secteur privé devraient élaborer et promouvoir des modèles d'emballages plastiques durables basés sur les critères suivants : i) facilité de réutilisation ; ii) la possibilité de recyclage ; iii) l'utilisation de matières plastiques recyclées ; et iv) une utilisation réduite des matériaux.

VII. Mesures proposées

37. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, lors de la reprise de sa dix-huitième session, souhaitera peut-être décider :

a) De lancer un processus visant à déterminer quels sont les intérêts de la région africaine et à lui permettre de participer efficacement au processus de négociation mondial ;

b) De trouver le meilleur mécanisme pour mener à bien la désignation des représentants de l'Afrique au bureau du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.